

2026

Budgets primitifs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

Budget principal et budgets annexes
Conseil communautaire du 2 mars 2026

I. Les orientations politiques

Le débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de présenter la trajectoire budgétaire de la CCG en 2026. Cet espace d'échanges et de débats a permis de contextualiser l'action intercommunale et de présenter les grands enjeux de l'année 2026 dans un environnement caractérisé par d'importantes incertitudes sur le plan institutionnel. Pour mémoire, le rapport d'orientation budgétaire 2026 a été construit au regard des dispositions connues à date de la rédaction de ce rapport.

Le budget primitif 2026 tel que présenté, prend en compte les modifications mise en lumière dans le PLF 2026 récemment adopté.

Par ailleurs, la construction budgétaire 2026, s'appuie sur les constats de la structure financière de 2025 nécessitant de redéployer nos priorités et ambitions à court et moyen terme.

Pour mener à bien ce chantier de la modération financière, quatre séminaires d'élus (les 8 septembre, 24 novembre, 8 décembre 2025 et le 5 janvier 2026) ont permis de débattre sur le socle des compétences communautaires et dégager des marges de manœuvre tant en fonctionnement (1,6 M€) qu'en investissement (3,7 M€).

Notre objectif pour aujourd'hui et demain est de redonner une capacité d'investir sur l'ensemble de nos politiques publiques (valorisation des déchets, transition écologique, économie, petite enfance, eau et assainissement).

Les choix que nous portons aujourd'hui au travers des budgets primitifs 2026, s'inscrivent à la fois dans une poursuite de nos engagements pris et dans une dynamique de sobriété financière.

Faire de la Communauté de Communes du Genevois ce cadre de vie commun au bénéfice des communes et des habitants du Genevois est l'essence même de notre projet.

II. Les orientations budgétaires

A. Les grandes masses 2026

Les grandes Masses budgétaires 2026 (opérations réelles) du budget principal

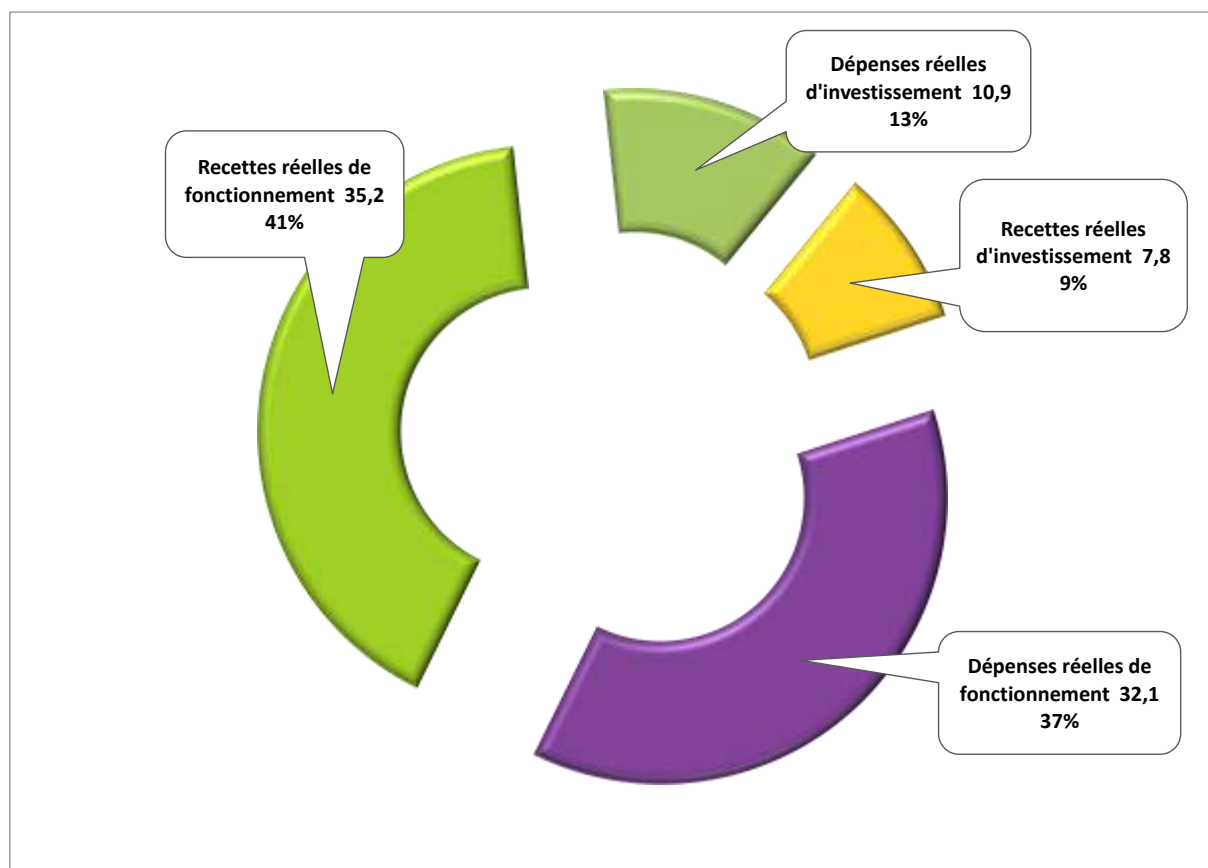


En 2026, les grandes masses budgétaires pour le seul budget principal sont évaluées, toutes sections confondues, à près de 43 M€ (dépenses/recettes).

Le principal « bloc » budgétaire est constitué par les recettes de la section de fonctionnement dont le produit fiscal (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, fraction de TVA en remplacement du produit de la TH et CVAE...) représente la ressource prépondérante, suivi des dépenses de la section de fonctionnement qui correspondent au financement des différentes compétences notamment la compétence déchet, le social et enfance. C'est donc au travers de cette section qu'est financé le service de proximité aux concitoyens.

La politique d'équipement en infrastructures et aménagements urbains s'exprime pour sa part au travers de la section d'investissement pour un volume budgétaire estimé à 10,9 M€

Répartition du budget par sections en M€ et en %



SYNTHESE BUDGETAIRE (mouvements réels)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 138 250	35 219 033	-7,65%
Impôts et taxes communaux	22 933 000	22 631 338	-1,3%
Dotations et participations	10 952 250	9 479 280	-13,4%
Produits des services	3 099 180	2 592 399	-16,4%
Autres recettes	1 153 820	516 016	-55,3%
	0	0	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 297 128	32 072 398	-11,6%
Charges et moyens des services	14 321 296	7 906 008	-44,8%
Dépenses de personnel	11 670 160	11 552 416	-1,0%
Subventions et participations	5 028 172	7 134 774	41,9%
Intérêts d'emprunts	364 500	458 000	25,7%
Autres dépenses	4 913 000	5 021 200	2,2%
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 487 601	7 762 834	-52,9%
Emprunt	9 532 089	5 108 060	-46,4%
Subventions	4 188 512	2 137 050	-49,0%
FCTVA et autres	2 150 000	0	-100,0%
Remboursement avances financières	28 000	181 224	-
Cessions	0	336 500	#DIV/0!
autres recettes	589 000	0	-100,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 328 723	10 909 469	-40,5%
Dépenses d'équipement	16 629 723	7 463 072	-55,1%
Remboursement capital de la dette	610 000	900 000	47,5%
Participations et avances financières	500 000	2 546 397	409,3%
Autres dépenses	589 000	0	-100,0%

Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2026

Dépenses :

- Stabilité des participations
- Charges de personnel : + 1,70 % par rapport au réalisé 2025
- Dépenses d'équipement et avances financières de 10 M€
- Taux d'intérêt moyen : 3,6 %
- Charges d'intérêt : 0,46 M€

Recettes :

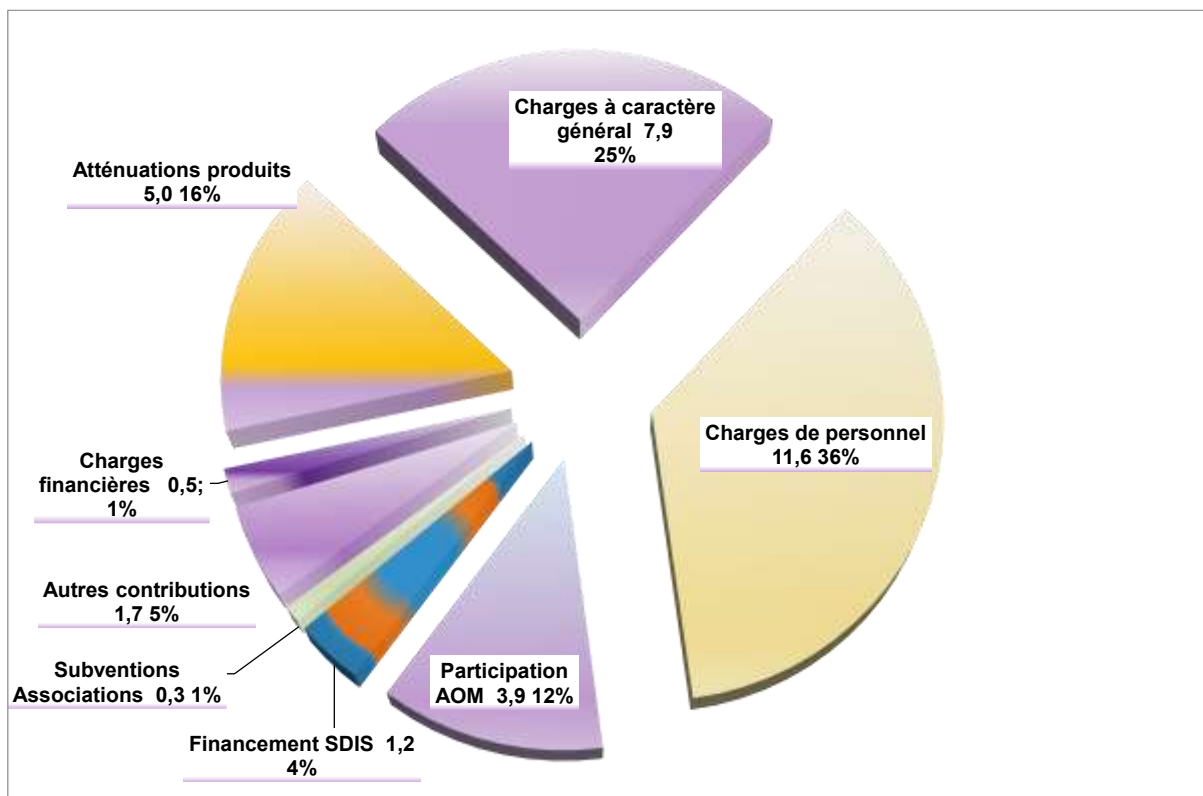
- Evolution forfaitaire des bases fiscales de + 0,8 % décidée par l'Etat
- Fonds Genevois : + 3 % par rapport au réalisé anticipé 2025
- DGF globale de fonctionnement en évolution + 77 K€ (population constante)
- Interco n'est pas éligible au DILICO dans la version adoptée du PLF 2026
- Année blanche pour le FCTVA
- Emprunt d'équilibre 5,1 M€

Section de fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement : 32,1 M€

En volume, les dépenses réelles de la section de fonctionnement représenteraient 32,1 M€ en flux réels de trésorerie.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€ et en %)



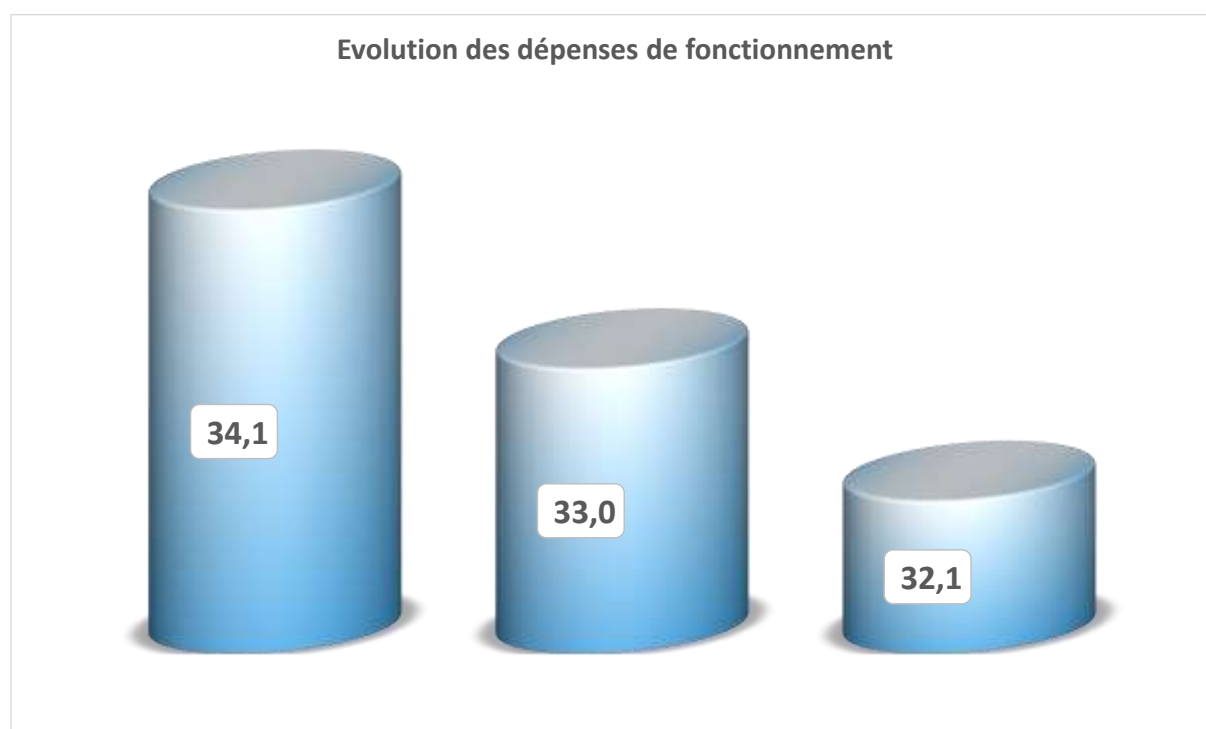
Les charges de personnel constituent le poste principal de dépenses (36 %), suivies des charges de fonctionnement courant (24 %), des participations et subventions (22%) et de charges.

Le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est estimée, pour sa part, près de 1,2 M€, les associations quant à elles bénéficieront d'un soutien financier de près de 0,29 M€.

Pour rappel, au 1^{er} juillet 2025, la CCG a transféré la compétence en matière d'Autorité Organisatrice de la Mobilité entraînant des flux financiers entre les 2 structures.

Les principales participations et contributions évoluent comme présentées ci-dessous :

Participations en K €	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Pole métropolitain du Genevois français	383	421	1814	3887
SDIS	1192	1239	1239	1239
SIVALOR	62	62	0	65
SIGETA	207	233	233	235
Office tourisme Monts du Genevois	122	122	64	60
SMAG	308	308	308	308



L'évolution des dépenses réelles¹ de fonctionnement est évaluée à – 2,81 % en 2026 par rapport au résultat anticipé de 2025. Cette évolution est toutefois à retraiter au regard du transfert de la compétence mobilité au Pôle Métropolitain du Genevois français.

¹ Les dépenses réelles, à la différence des dépenses d'ordre qui sont des écritures strictement budgétaires, entraînent des flux sortant de trésorerie.

Les principales dépenses contribuant à cette évolution sont :

- Les charges à caractère général : - 22,47 % sous l'effet du transfert de la mobilité en année pleine
- Les charges de personnel : + 1,7 %
 - Mesures exogènes : cotisations CNRACL + 100 K€, GVT + 179 K€
 - Mesures endogènes : ouverture crèche Archamps + 350 K€ pour 10 agents, CNAS + 30 K€
- Les subventions et participations : +18,89 %. A noter l'impact année pleine de la participation à verser au Pôle Métropolitain
- Les charges d'intérêt de la dette : + 5,61 %. Cette dynamique s'explique par un recours important à l'emprunt en 2025 (5,2 M€) afin de financer les dépenses d'investissement dans un contexte de relèvement des taux d'intérêt ;

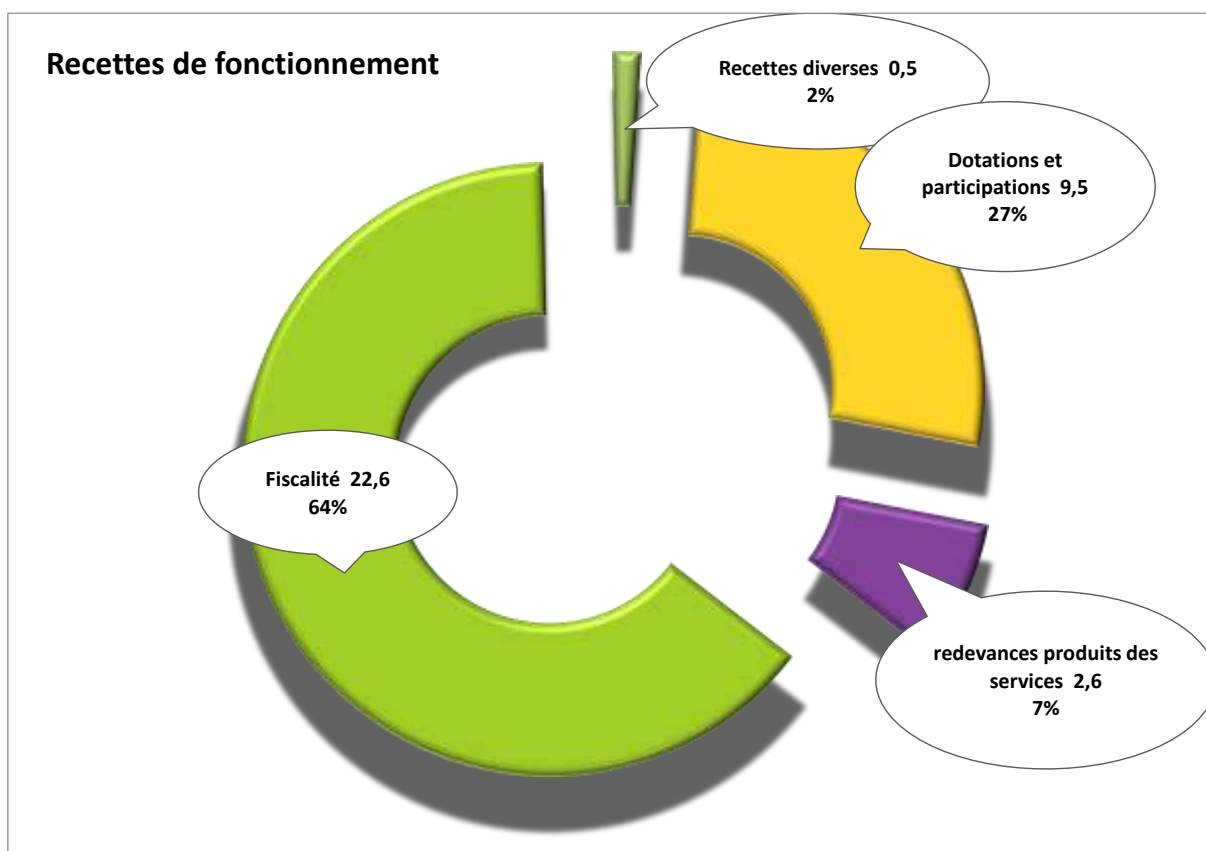
Dépenses d'ordre de fonctionnement : 3,2 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

- N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chap. 042 pour 1,27 M€) et le virement à la section d'investissement (chap. 023 pour 1,9 M€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement.
- Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens. Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement minoré des dotations aux amortissements et qui sera utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

Recettes réelles de Fonctionnement : 35,2 M€

Les ressources de la section de fonctionnement sont évaluées à 35,2 M€ en volume.



Les recettes de la section sont constituées principalement des ressources fiscales comme le produit de la taxe foncière bâti, non bâti, la taxe habitation sur les résidences secondaires, la contribution foncière des entreprises (CFE) et la taxe GEMAPI.

La fiscalité directe et indirecte : hypothèses retenues

- Evaluation du produit des taxes sur la base d'une évolution forfaitaire des bases de 0,8 % ², décidée par l'Etat
- Stabilisation des taux de la taxe foncière bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la CFE, TEOM
- Stabilité du montant du produit GEMAPI

Produit	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe d'habitation sur résidences secondaires + Taxe logements vacants	856 244	807 930	723 849	713 778
Foncier bâti	2 792 353	2 949 315	3 055 519	3 101 352
Foncier non bâti	82 542	85 164	76 733	87 665
Cotisation foncière des entreprises	3 580 653	3 840 025	3 952 768	4 009 592
Taxe sur les ordures ménagères	6 107 277	6 792 175	7 102 381	7 173 405
GEMAPI	298 601	438 601	438 601	456 552
TASCOM	603 229	665 835	653 968	660 508
IFER	184 105	194 828	218 028	220 208
FRACTION TVA compensation TH	3 282 470	3 281 506	3 290 318	3 290 318
FRACTION TVA compensation CVAE	2 251 018	2 245 630	2 246 847	2 246 847
Produit fiscal élargi	20 038 492	21 301 009	21 759 012	21 960 225

L'analyse des données rétrospectives permet de mettre en perspective la décorrélation progressive entre la fiscalité perçue et la richesse produite sur notre territoire.

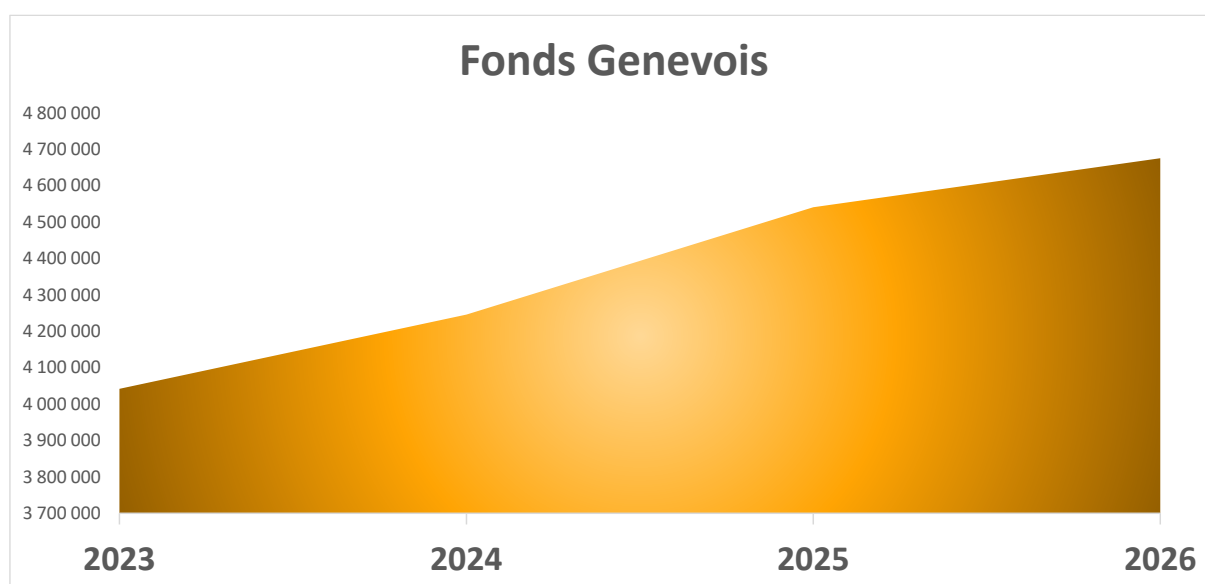
En effet, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction pour moitié des bases fiscales des locaux industriels se sont traduites par le transfert d'une partie de la TVA perçue par L'Etat et dont l'évolution a été gelé dans un premier temps pour 2025 et écrêté à l'inflation pour 2026 par la loi de finance. Dès lors, outre la perte du pouvoir de taux, les collectivités et leurs groupements voient leurs ressources évoluer non en fonction de leur dynamique territoriale dont les politiques locales jouent un rôle prépondérant, mais de plus en plus en fonction de la dynamique nationale (gelée en 2025 et écrêtée en 2026). Cette évolution peut ainsi s'apparenter à une forme de recentralisation du financement des acteurs publics locaux.

² En octobre, sur année glissante, l'IPCH augmenterait de 1 % données INSEE. Pour rappel, l'indice des prix harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 sert de calcul à la revalorisation forfaitaire des bases pour l'année N.

Les principales dotations :

En 2026, la DGF est évaluée à 0,73 M€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 2,15 M€. Pour mémoire, les dotations de compensations ont pour objet de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, telle que l'exonération pour moitié des bases de CFE des locaux industriels. A noter qu'à ce stade du PLF 2026, il est prévu une baisse de 25 % de ces compensations **soit une perte de recette estimée à 92 K€.**

En outre, les dotations et participations constituent le second poste de ressources avec comme principale variable, les compensations financières du fonds genevois estimées à 4,6 M€ annuels.



Recettes d'ordre de fonctionnement : 52 K€

Les recettes d'ordre de la section retracent les écritures d'amortissement des subventions d'équipement.

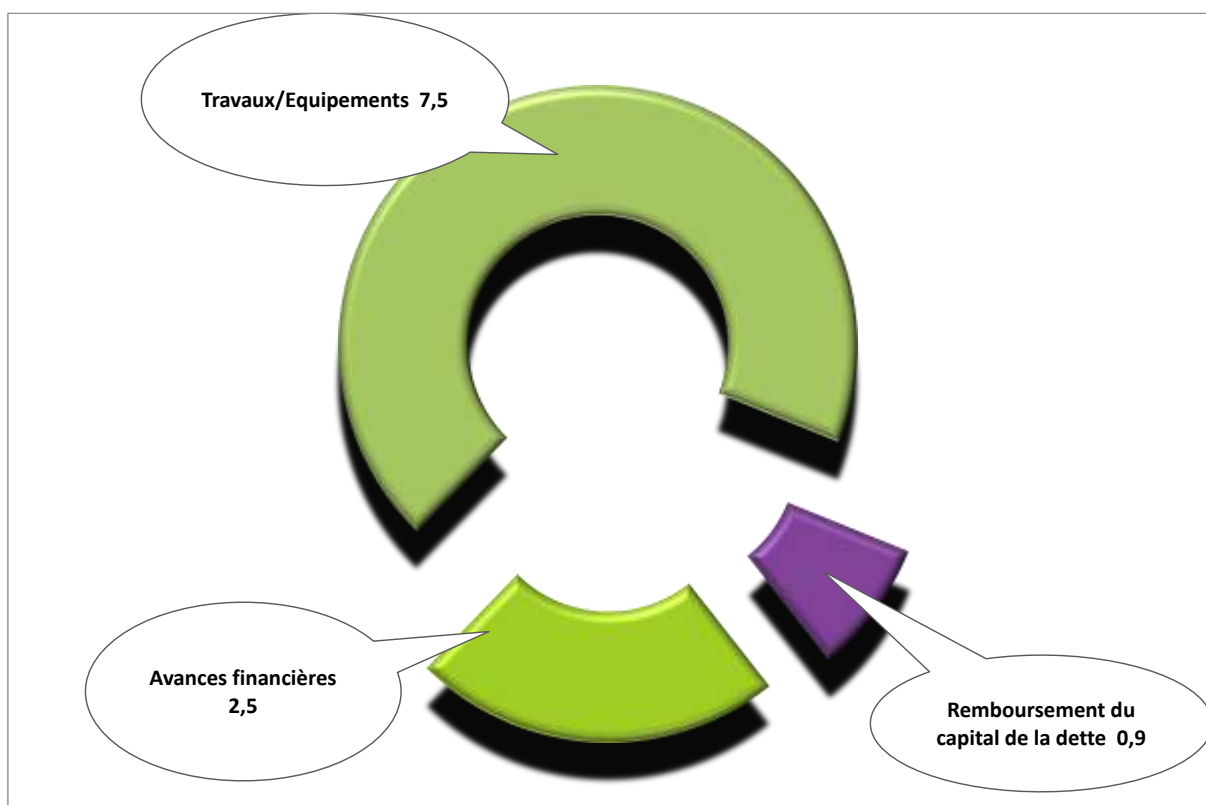
Section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 10,9 M€

Dans une démarche de transparence financière et de lecture pluriannuelle des investissements à réaliser, la CCG a fait le choix de réorganiser la structure budgétaire.

Ainsi, les dépenses d'équipement seront organisées autour de grandes thématiques comme par exemple, la stratégie d'aménagement, la transition écologique et la mobilité douce.

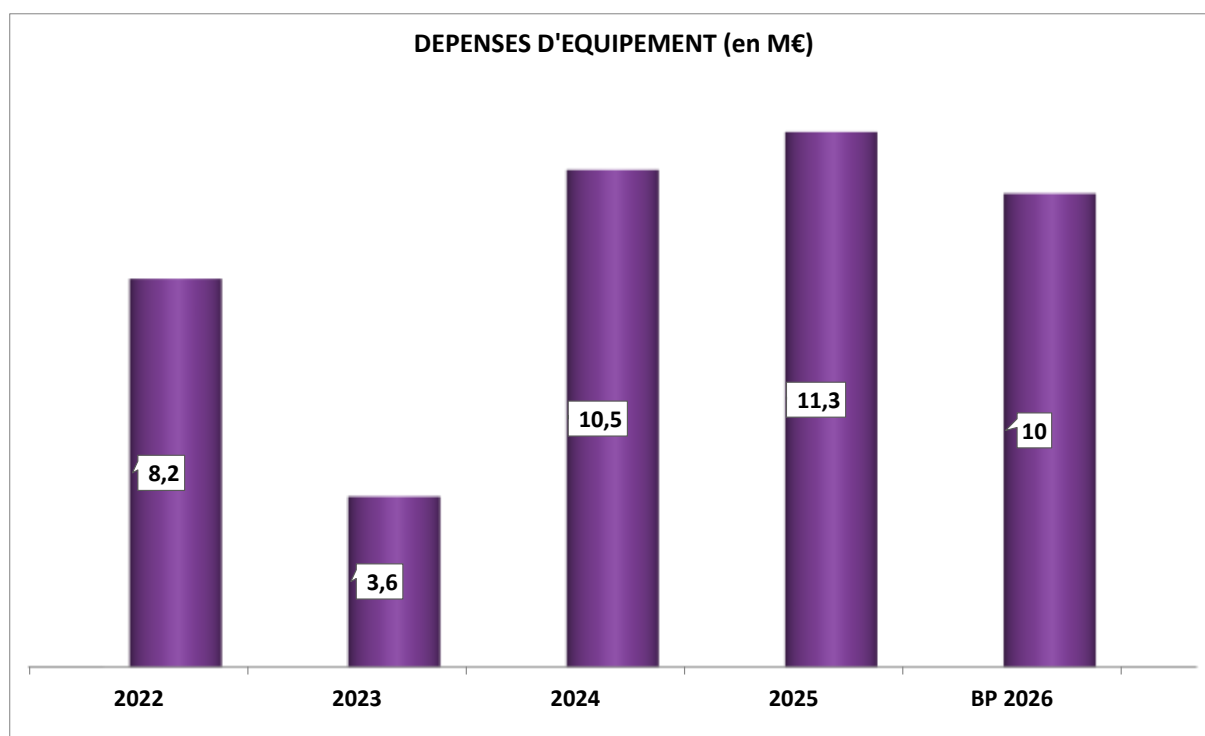
Répartition 2026 des dépenses réelles d'investissement (en M€)



En 2026, la CCG devrait investir près de 10 M€ montant en légère baisse comparativement au réalisé 2025.

A noter toutefois, un montant relativement important de restes à réaliser « dépenses » qui est estimé à ce stade à 6,8 M€. Ces reports ou restes à réaliser seront intégrés à l'occasion du budget supplémentaire 2026.

Les dépenses d'équipement constitueront ainsi en 2026 le principal poste de dépenses au sein de la section d'investissement (7,5 M€), suivi des avances financières (2,5 M€) et du remboursement du capital de la dette (0,9 M€).



- Les dépenses d'ordre d'investissement : 452 K€

Celles-ci sont composées des écritures d'amortissement des subventions d'équipement et des régularisations nécessaires au sujet des avances forfaitaires.

9001 Attractivité territoriale		2026
opération	Libellé opération	
	90011 Pole d'échange multimodal (Quartier Gare)	556 129
	90012 Caserne pompier	1 000 000
	90013 Abattoir	26 700
	90014 Acquisition foncière (opportunités)	240 000
	90015 Renouvellement Voirie/Espaces Verts sur ZAE transférées	79 000
Total		1 901 829

9002 Habitat		2026
opération	Libellé opération	
	90021 Aides à la pierre	210 000
	90022 Sédentarisation / Gens du Voyage / STECAL	476 960
	90023 Subventions parc privé et public	76 500
	90024 Fonds de concours aux communes	62 500
Total		825 960

9003 Equipements d'avenir		2026
opération	Libellé opération	
	90031 Plateau du Léman (gymnase)	-
	90032 Siège CCG	238 500
	90033 travaux gymnases existant	83 500
	90034 Equipement des services (COM, SIG, INF, JURIDIQUE, CP, FLOT	449 509
Total		771 509

9004 Mobilité douce		2026
opération	Libellé opération	
	90041 Via Rhona	226 000
	90042 parking ECLA	429 000
	90043 boulevard urbain	
	90044 étude travaux accessibilité bus (dont dépôt bus)	116 000
Total		771 000

9005 Gestion et valorisation des déchets		2026
opération	Libellé opération	
	90051 Ressourcerie promotion réemploi	220 000
	90052 Plan de compostage - bio déchets	22 000
	90053 véhicule et matériel	435 000
	90054 Contenair semi enterré et colonne	200 000
	90055 contenair aérien	100 000
	90056 Dechetteries	115 500
Total		1 092 500

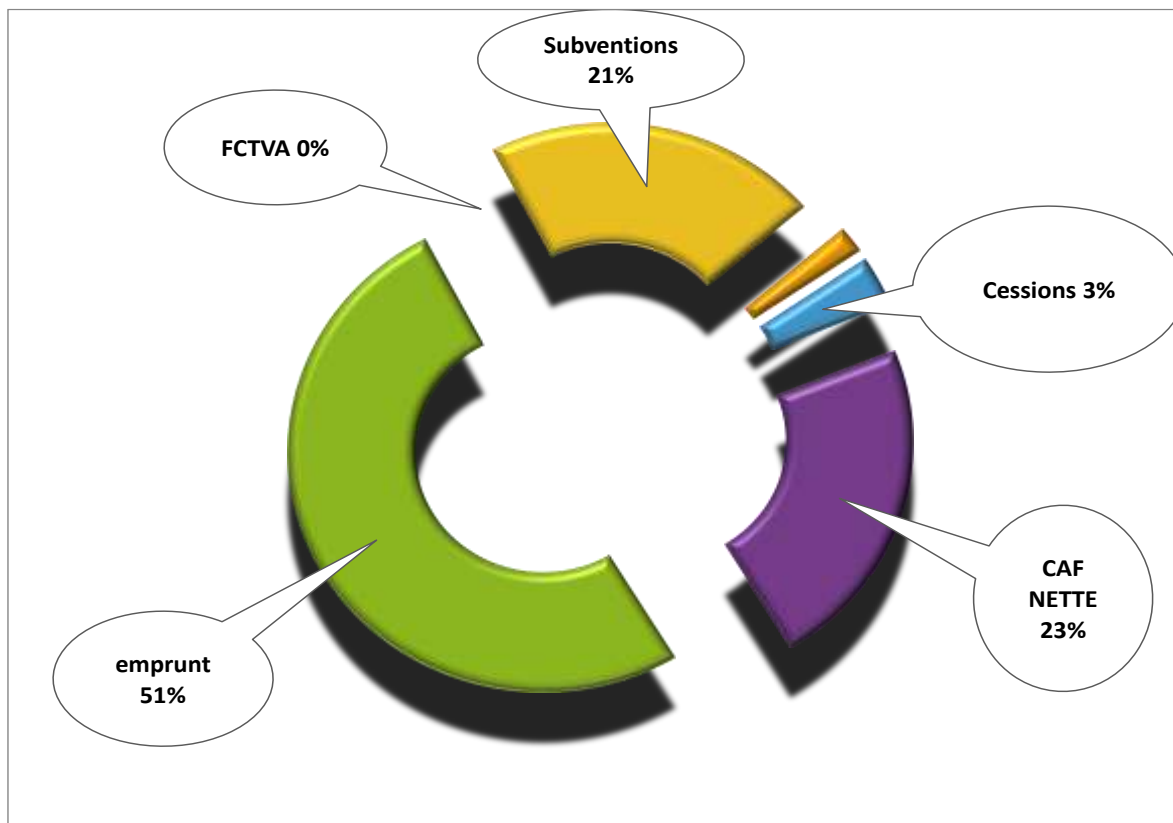
9006 Transition écologique		2026
opération	Libellé opération	Antennes
90061 Gemapi	Renaturation de l'aire	851 600
	Etude transfrontalière	120 000
	Zones humides	57 000
	Cours d'eau	48 000
90062 Biodiversité	Lutte contre les invasiv	100 000
	Corridor écologique	50 000
	Gestion espaces protégés	
90063 Agriculture		
90064 Pluvial		19 200
90065 Transition énergétique	PCAET	34 800
	Photovoltaïque	50 000
	sobriété énergétique :	1 000
Total		1 331 600

9007 Cohésion territoriale (Social - petite €		2026
opération	Libellé opération	Antennes
	90071 crèches	752 974
	90072 relais petite enfance (RPE)	1 000
	90073 santé social	15 000
	90074 Maison de justice et du droit	500
Total		769 474

TOTAL GENERAL		7 463 872
---------------	--	-----------

Le financement des dépenses d'équipement

En 2026, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (51 %), les subventions (21 %), l'autofinancement net (23 %) et les cessions (3 %).



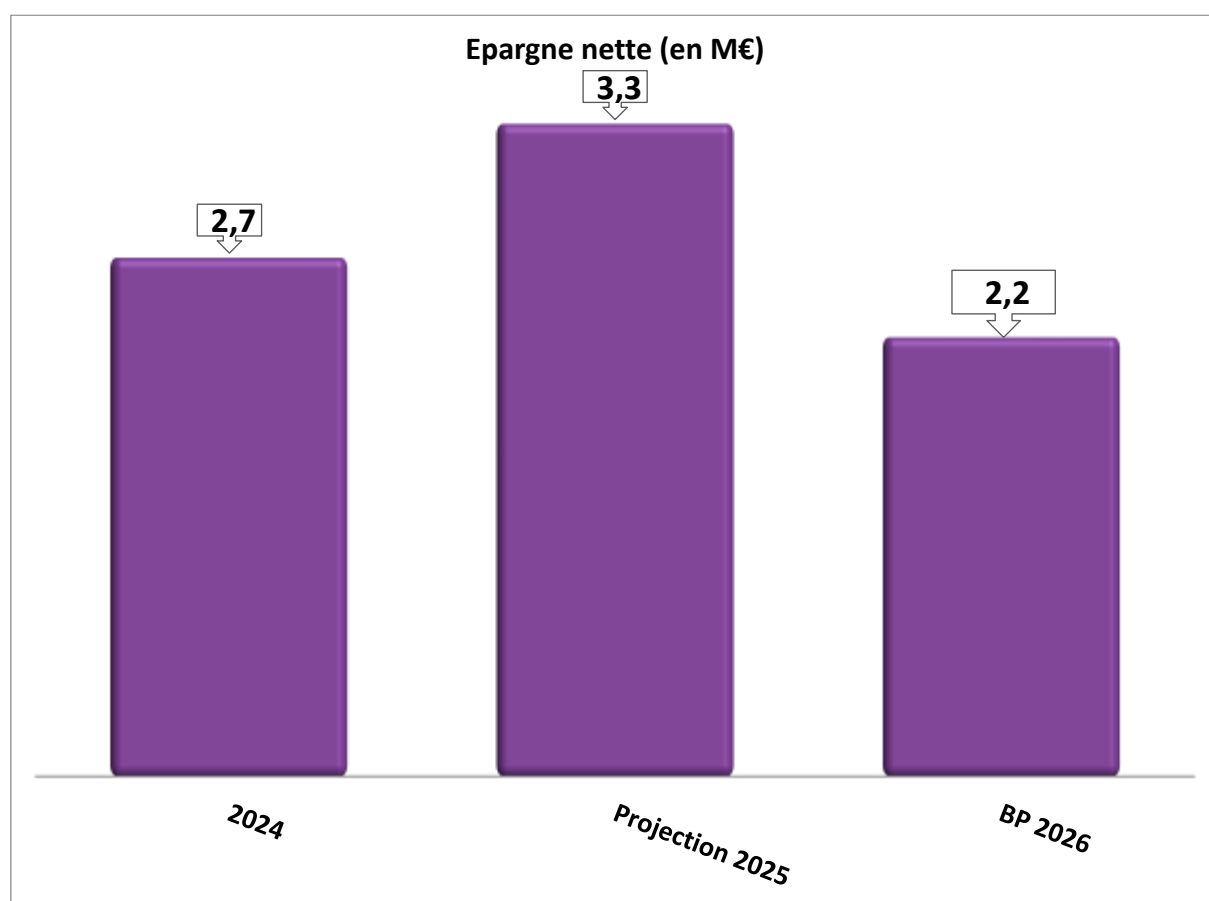
Les recettes d'ordre : 3,6 M€

Les recettes d'ordre de la section sont de trois natures :

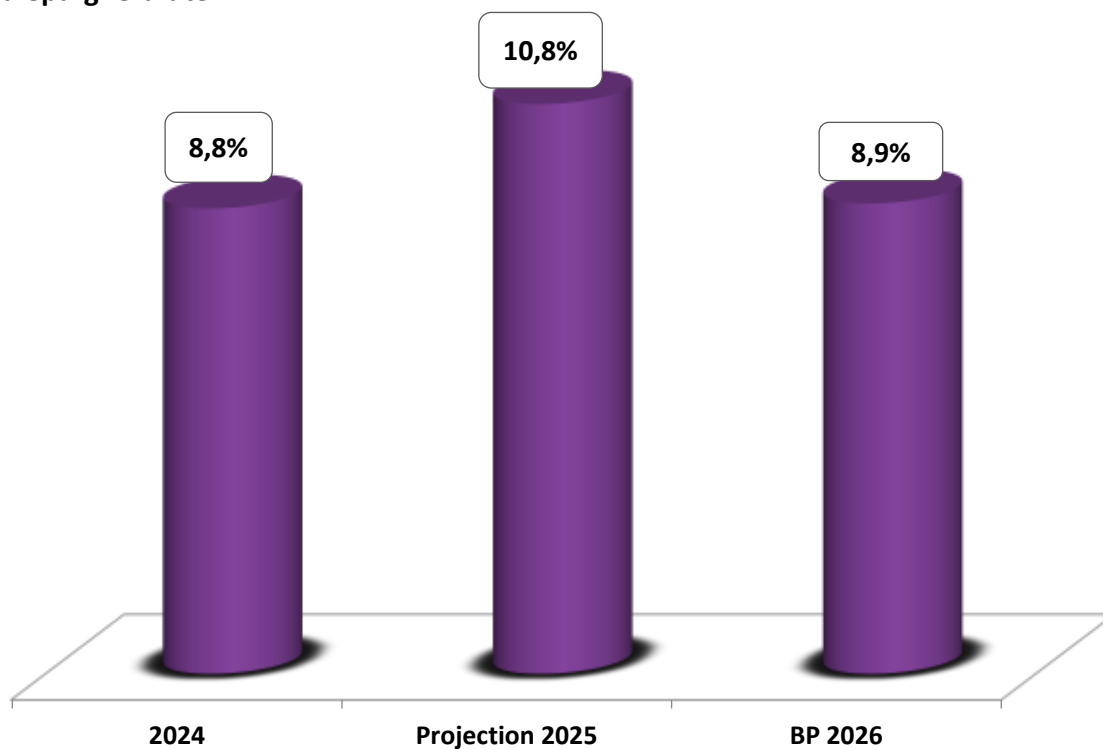
- N'entraînant aucun flux positif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chap. 040 pour 1,27 M€) et le virement à la section d'investissement (chap. 021 pour 1,9 M€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement ; et l'intégration comptable d'études en travaux (0,4 M€).

Les principaux indicateurs financiers

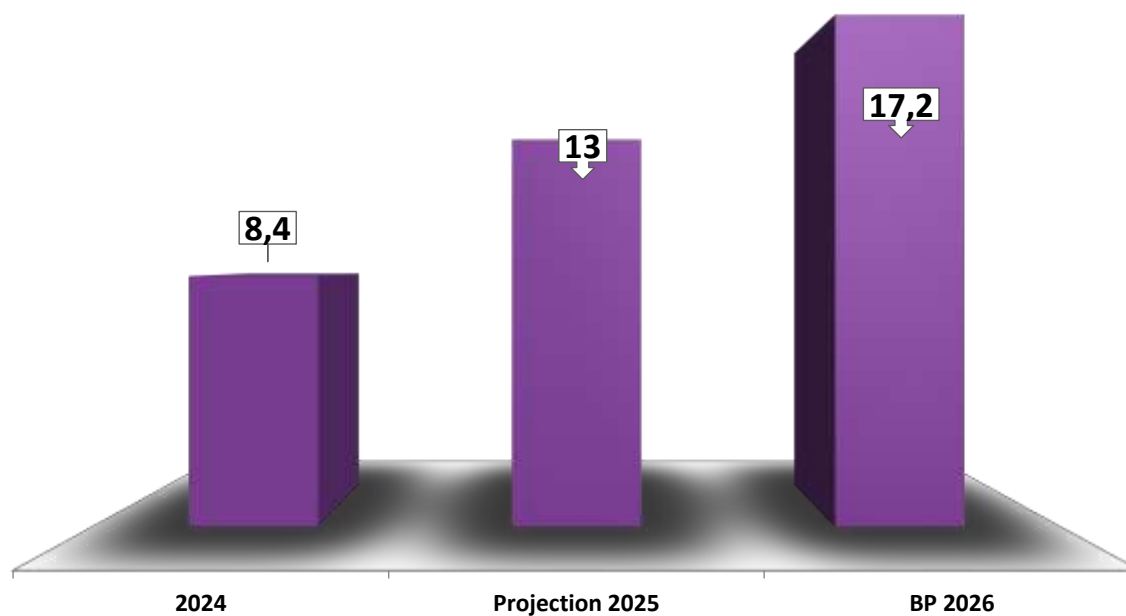
Indicateurs Financiers	CA 2024	Projection 2025	BP 2026
Epargne brute (hors cession)	3 307 412	4 003 868	3 146 635
Epargne nette	2 654 081	3 339 278	2 246 635
Résultat consolidé de fin d'exercice (hors RAR)	5 579 301	6 457 357	0
Mobilisation de l'emprunt	2 683 440	5 266 560	5 108 060
Stock de la dette au 31/12/N	8 455 929	13 057 899	17 265 959
Taux d'épargne brute	8,84%	10,82%	8,93%
Taux d'endettement	22,60%	19,88%	49,02%
Ratio de désendettement	2,6	3,3	5,5



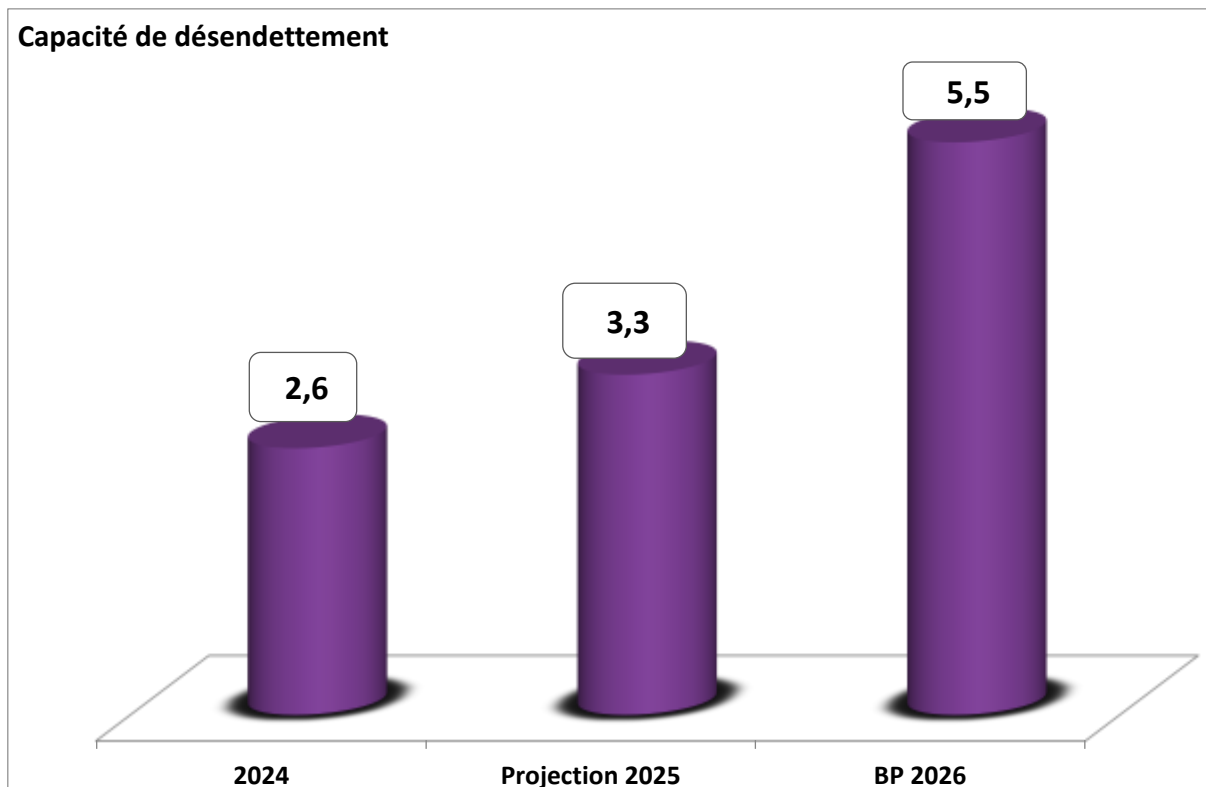
Taux d'épargne brute



Stock dette (en M€)



Capacité de désendettement



Fin 2026, la capacité de désendettement de la CCG se situerait à 5,5 années, ce qui associé à un autofinancement net de 2,2 M€, assure la solvabilité de son encours.

L'endettement est à ce stade maîtrisé et l'ajustement du volume d'investissement dans les années à venir permettra d'en stabiliser le volume. La mise en adéquation des dépenses d'investissement aux capacités financières est, en effet, une condition essentielle à une gestion prudentielle des comptes.

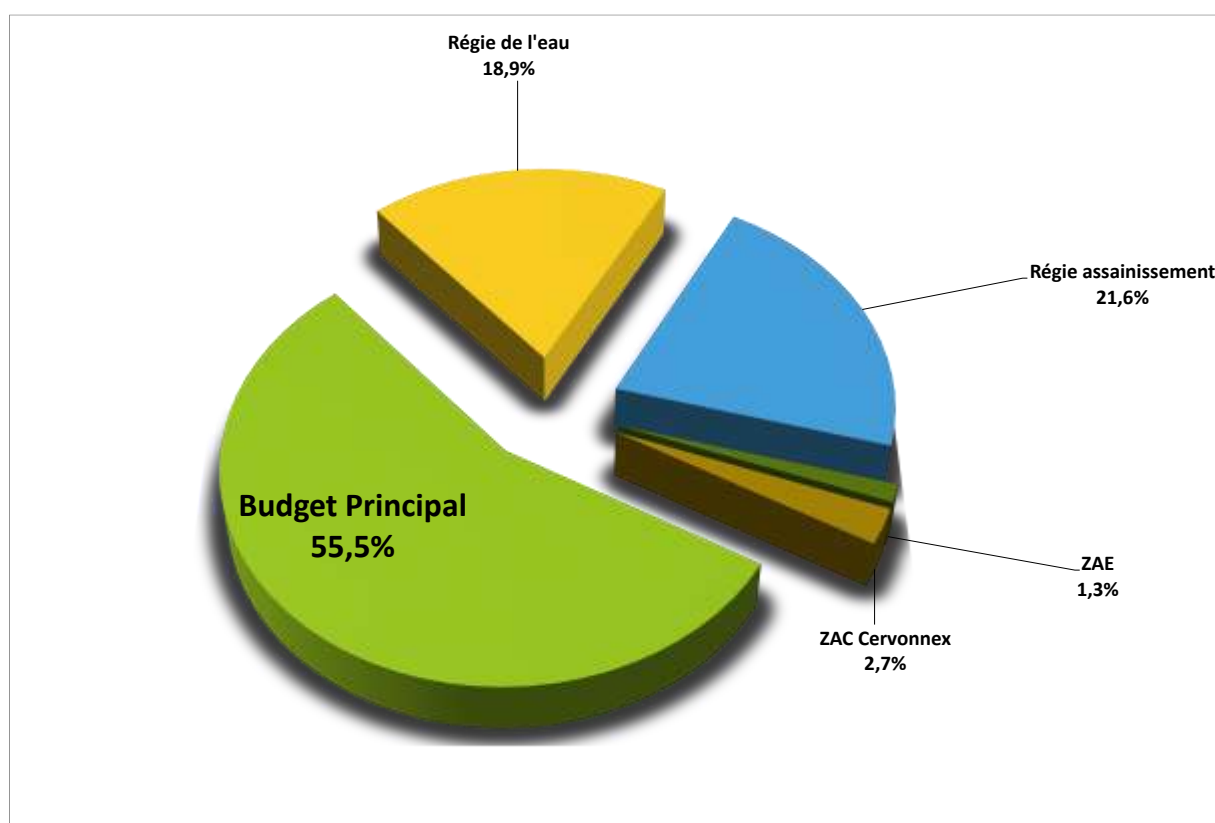
Situation budgétaire agrégée 2026

La CCG, en plus du budget principal dispose de 4 budgets annexes dont les montants financiers consolidés atteindraient 77,4 M€ en 2026 :

- **Le Budget Annexe régie de l'eau.** Pour mémoire, la compétence eau a été transférée par les communes à l'intercommunalité en 2013. En 2018, il a été fait le choix de maintenir une gestion différenciée pour 6 communes (Beaumont, Feigères, Archamps Bossey, Collonges et St Julien) jusqu'à la fin du dernier contrat de DSP à Collonges- sous-Salève, fin août 2024. En 2023 les élus ont fait le choix de reprendre en régie ces 6 communes en DSP. Ce changement de mode de gestion est effectif depuis le 1^{er} septembre 2024.
- **Le budget annexe régie assainissement** assure le traitement des eaux usées des 17 communes du territoire est assuré en régie directe. Environ 60% de nos effluents collectés sont traités en Suisse, le reste est envoyé sur 7 stations d'épuration réparties sur notre territoire. 50 % des stations n'ont plus la capacité de recevoir et traiter correctement les effluents de la population actuelle et future malgré les efforts du service d'exploitation. Les cours d'eau du territoire sont impactés par les effluents traités.
- **Le Budget Annexe Zone Activité Economique.** Ce budget permet de financer les travaux d'aménagement des nouvelles zones d'activités économiques. Il est financé par le versement du budget principal d'une subvention d'équilibre en investissement.
- **Le Budget Annexe ZAC Cervonnex.** Ce budget de gestion de stocks de terrains a été créé afin d'aménager les terrains de l'Ecoparc du Genevois. Il convient de noter que le projet de l'Ecoparc est actuellement suspendu dans l'attente des jugements. L'Ecoparc du Genevois fait l'objet de deux recours :
 - Un recours sur le permis d'aménager : celui-ci a fait l'objet d'un jugement rendu en décembre 2024, qui annule partiellement le permis d'aménager dans l'attente de régularisation du dossier en obtenant une dérogation au titre des espèces protégées et une autorisation de défrichement. Le juge a donné 18 mois à Teractem (concessionnaire) pour obtenir ces autorisations.
 - Un recours sur l'autorisation environnementale dont le jugement est attendu pour l'année 2027.

Il est proposé de consolider ces budgets afin de donner une vision élargie du budget de la l'intercommunalité.

Les grandes masses par budget en 2026 (en %)



Budgets CCG	Dépenses 2026	Recettes 2026	Part relative
Budget Principal	42 981 867	42 981 867	55,53%
Régie de l'eau	14 632 123	14 632 123	18,90%
Régie assainissement	16 700 422	16 700 422	21,57%
ZAE	1 027 172	1 027 172	1,33%
ZAC Cervonnex	2 065 000	2 065 000	2,67%
TOTAL GENERAL	77 406 584	77 406 584	100,00%

Principaux indicateurs agrégés	
Période	BP 2026
Epargne brute (En M€)	7 582 183
Epargne nette (En M€)	5 107 202
Dette (en M€) (31/12/2026)	47 532 855
Capacité de désendettement (en années)	6,3

L'analyse budgétaire 2026 de l'ensemble des budgets de la CCG permet d'apprécier sa situation financière dans une approche consolidée. **Aussi, la CCG présenterait au 31 décembre 2026 une bonne solvabilité de son encours.** La capacité de désendettement serait de 6,3 années et son autofinancement brut de 7,5 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 47,5 M€. Tous budgets confondus, les dépenses d'investissements représenteraient près de 29,3 M€.



38 rue Georges de Mestral, ArchParc - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. 04 50 959 960 | info@cc-genevois.fr

ARCHAMPS • BEAUMONT • BOSSEY • CHENEX • CHEVRIER • COLLONGES-SOUS-SALÈVE • DINGY-EN-VUACHE • FEIGÈRES •
JONZIER-EPAGNY • NEYDENS • PRÉSILLY • SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS • SAVIGNY • VALLEIRY • VERS • VIRY • VULBENS